Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260322-DEL2026_2_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 Mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Catherine HECK à M. Serge SINOU et Mme Ann KERBOURCH à Mme Céline SIMONOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Fabien GARREC.

OBJET : 2026-2-3 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

DE FIXER à six le nombre des adjoints au maire de la commune.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 24 Mars 2026

Le MAIRE,
René ROCUET